

AVIS n° 16/2020 DU COMITÉ D'ÉTHIQUE DU PACTE POUR LA DÉMOCRATIE À STRASBOURG

Stationnement rue du Jeu-des-enfants

Le Comité d'éthique a été saisi par M. X. qui fait valoir qu'il est dans l'incapacité d'obtenir de la Ville de Strasbourg l'accès aux conventions définissant les modalités du stationnement rue du Jeu-des-enfants et critique l'aménagement de la rue, en tant qu'il rend plus difficile la circulation des personnes mal voyantes et contrevient à la réglementation sur l'urbanisme, qui prohibe les podiums en bois. Il estime que les valeurs de transparence et de respect auxquelles se réfère le Pacte n'ont pas été respectées. Il demande en outre que M. Pierre Schweitzer ne participe pas à la délibération du Comité, dès lors qu'il est membre de l'association à laquelle a été confiée une partie de l'aménagement de la rue.

Sur la question de la participation de M. Schweitzer à la présente délibération du Comité d'éthique, il est fait remarquer que M. Schweitzer a fait partie de l'association mise en cause, mais qu'il n'en est plus membre. Néanmoins, dans un souci de transparence et d'exemplarité, M. Schweizer accepte de se retirer et ne participe donc pas à la discussion et au vote sur la présente requête.

Le Comité d'éthique relève que les documents qu'il avait demandés semblent avoir été transmis à M. X. Pour le reste, les critiques émises ne soulèvent aucune question se rattachant à la mise en œuvre des principes inscrits dans le Pacte pour la démocratie à Strasbourg. Il s'agit en effet de questions de légalité relevant de la seule compétence de la juridiction administrative.

Délibéré par le Comité d'éthique du Pacte pour la démocratie à Strasbourg dans sa séance du 6 février 2020. Ont pris part au vote : M. Patrick Wachsmann, déontologue de la Ville de Strasbourg, président, Mme Chantal Cutajar, adjointe au Maire de Strasbourg en charge de la démocratie locale et de la politique de concertation, représentant le Maire de Strasbourg, Mme Dounia Goudadi, représentant le Directeur général des services de la Ville de Strasbourg, Mme Mawa Traoré, suppléante, en l'absence de Mme Rose Afom, et M. Benoît Grosjean, suppléant, en l'absence de M. Pierre Schweizer, représentants des citoyens.